

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-AGEM-055  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-AGEM-054 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET  
UN EMPRUNT DE 234 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES  
ESPACES DU SECTEUR DE LA GARE**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-AGEM-055 abrogeant le règlement numéro 2021-AGEM-054 décrétant une dépense et un emprunt de 234 000 \$ pour le réaménagement des stationnements et des espaces du secteur de la gare.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 1<sup>er</sup> juin 2021 ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 juin 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière